



PSY-ÉN

FEUILLE DE ROUTE...

POUR UNE ORIENTATION DES ANNÉES 70 ?

Lors de son discours devant les recteurs à la Sorbonne fin août, le président de la République a déroulé sa feuille de route pour l'École, appelant à **une « révolution culturelle »**... Très libérale et très rétrograde avec l'orientation au cœur du dispositif.

Lucidité ou mauvaise foi ?

Dressant un constat très négatif du malaise à l'École – « *Élèves malheureux, parents anxieux, profs désabusés* » – le président n'en attribue nullement la cause à la multiplication des réformes durant ces cinq dernières années, ni à la diminution drastique des moyens et des personnels ! Il reproche finalement à son précédent ministre de ne pas être allé assez loin dans la dérégulation du service public d'Éducation !

Pour lui, « *nous ne faisons pas notre travail comme il se doit, en termes d'orientation... Pour mieux choisir, il faut informer au plus tôt* ». Devraient donc se mettre en place dans les collèges, dès la Cinquième, des « *demi-journées avenir* » pour « *éveiller les vocations* » en faisant découvrir les métiers et en mettant en valeur « *d'autres formes d'intelligence* » grâce à l'intervention des entreprises et des acteurs de l'extérieur.

Bientôt le retour des CPA* en collège ?

En parallèle, une nouvelle réforme de la voie professionnelle est à l'ordre du jour sur le modèle de l'apprentissage. Elle comportera moins de formation générale et une augmentation de 50 % du volume des stages afin de mieux répondre aux besoins du marché et des entreprises. Le dispositif de « *demi-journées Avenir* » en collège devrait se mettre en place à titre expérimental cette année. Parions que les élèves de REP et REP+ seront les premiers « *volontaires-désignés* » pour perdre trois à quatre heures de cours par semaine afin de trouver le métier « *manuel* » qui leur convient ! Continuant à ignorer délibérément les travaux de recherche et en particulier les processus d'élaboration des projets d'orientation et les biais sociaux et de genre qui les affectent, les concepteurs de ces réformes pourront être rassurés : chacun.e restera à sa place et l'École fera des économies ! Des Psy-ÉN, sans doute trop soucieux de la déontologie et de l'émancipation des élèves, il n'est bien entendu jamais question !

* CPA, Classes préparatoire à l'apprentissage des années 1970



COMPÉTENCES À S'ORIENTER

LES ENJEUX D'UN RÉFÉRENTIEL

En juin, l'ONISEP a publié sur son site un référentiel des « compétences à s'orienter » pour les lycéens. Il fournit aux équipes pédagogiques une série d'activités clés en main pour permettre aux élèves d'acquérir les compétences, considérées comme essentielles pour s'orienter.

Quels en sont les enjeux ?

Transférer une partie des missions des Psy-ÉN sur les enseignants

Cette volonté de « pédagogiser » l'orientation, qui entre dans la redéfinition des missions de l'Onisep, vise à convaincre les enseignants d'animer des séquences avec les élèves. Mais celles-ci reposent sur des schémas vieux de 70 ans basées sur l'appariement de profils de soi, des formations et des métiers.

Ignorer les différences sociales dans le rapport au monde, à soi et à l'avenir

La déclinaison en niveaux de progressivité peut donner l'illusion d'une construction de ces compétences qui suivrait des étapes du développement. Pourtant la définition même de la notion de « compétence à s'orienter » ne fait pas l'objet d'un consensus scientifique, ni d'évaluation probante. Force est de constater que c'est surtout l'élève qui doit changer et s'adapter aux attendus ! Les processus par lesquels les élèves seraient en mesure de trouver des ressources de mobilisation pour leur formation et leur avenir, ne sont jamais précisés, découlant « naturellement » d'une bonne connaissance de soi et indépendamment de tous les biais sociaux et de genre qui affectent la projection dans l'avenir.

À quoi peut servir ce référentiel ?

Dans quel but évaluer l'acquisition ou non de ces compétences par les élèves ? Constituer des traces sur la manière dont l'élève s'est ou non impliqué dans son projet ? Légitimer certaines décisions d'orientation/affectation ? Ce serait un pas de plus dans le transfert des responsabilités sur les seuls individus sans aucunement contribuer à lutter contre les inégalités scolaires et sociales. Réduire ainsi l'élaboration de l'orientation tout en marginalisant le travail d'accompagnement mené par des Psy-ÉN, ne va pas dans le sens de l'émancipation des jeunes. Mais, n'est-ce pas finalement le but recherché ?



LES PSY-ÉN ONT BESOIN D'UN S

L'élection présidentielle puis les élections législatives de 2022 ont ouvert une nouvelle séquence politique qui nécessitera la mobilisation pour **obtenir de nouvelles conquêtes sociales** aussi bien pour la jeunesse que pour les personnels.

Lors de son dernier congrès en mai 2022, le SNES-FSU s'est doté de mandats et a établi une feuille de route pour un syndicalisme de combat et de transformation sociale. Cela passe notamment par :

❶ Le renforcement du réseau des CIO

Carte cible établie en 2015, réforme de l'orientation et expérimentation du rapport Charvet en 2019, désengagement des collectivités, tout est prétexte pour fermer les CIO mettant ainsi à mal le maillage territorial.

Le SNES-FSU a combattu résolument ces fermetures successives, continue à exiger leur arrêt et porte le projet de création d'un service de psychologie de l'Éducation nationale.

Ce service, ancré dans l'Éducation nationale commun aux Psy-ÉN –EDA et EDO– mettrait en œuvre leurs différentes missions, définies dans l'article 3 du décret du 1^{er} février 2017 : contribution à la réussite scolaire, prévention, inclusion, mise en œuvre des conditions favorisant le développement psychologique et social, aide à l'élaboration des projets d'avenir, lutte contre le décrochage et les effets des inégalités sociales.

❷ Le rétablissement des missions de l'ONISEP et de ses délégations régionales

La loi du 5 septembre 2018 a confié aux Régions une compétence d'information des élèves et des étudiants sur les formations régionales et les métiers. Elle a eu pour conséquence le démantèlement de l'ONISEP (suppression de postes, réduction des missions, rupture du lien historique avec les CIO).

■ Le SNES-FSU demande la suppression de l'article 18 de la loi. ■

Quatre ans après, nous constatons que les Régions n'ont pas rempli leur mission et ont dépassé les limites de leur compétence en permettant à des associations ou à des organismes privés, d'intervenir sur le champ de l'accompagnement aux choix d'orientation des jeunes.

Quant à l'ONISEP, il est désormais presque exclusivement centré sur la mise à disposition de séances clés en mains pour les enseignants. Il développe un partenariat avec des organismes privés légitimant ainsi leurs interventions.

■ Le SNES-FSU exige avec force le rétablissement des missions premières de l'ONISEP. ■



SYNDICAT À L'OFFENSIVE !

③ La création de postes de Psy-ÉN pour mettre en œuvre l'ensemble des missions

Les missions définies par le statut et la circulaire « missions » ont tout leur sens ! Il faut des moyens pour les exercer. Or, nos services sont asphyxiés ! En effet, 30 % à 50 % de postes sont occupés par des Psy-ÉN non titulaires en raison du nombre insuffisant de postes au concours depuis 2010, nombre de CIO sont sans directeurs-trices, les remplacements de personnels ne sont pas assurés, etc. Pourtant, les besoins en accompagnement des élèves ont augmenté : école inclusive, réformes du lycée, crise sanitaire, etc. Les conditions d'exercice se sont aggravées pour les Psy-ÉN et DCIO : faire face avec moins de temps et moins d'agents est une équation impossible.

■ **Le SNES-FSU revendique un Psy-ÉN pour 600 élèves, répartis au maximum dans deux établissements, des CIO à taille humaine avec chacun leur DCIO.** ■

Cela nécessite :

- Un doublement des recrutements avec un plan de créations de postes pour arriver à un taux de prise en charge d'un Psy-ÉN pour 600 élèves et permettre aux Psy-ÉN de déployer toutes leurs missions au sein des établissements et des CIO.
- La création de postes de TZR afin d'assurer les remplacements.

④ La revalorisation

Depuis la création du corps unique, le SNES-FSU exige toujours l'application des engagements pris par le Ministère :

- L'harmonisation des indemnités entre Psy-ÉN EDA et EDO sur les taux les plus favorables.
- La revalorisation de l'Indemnité de charge administrative (ICA) et de la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour les DCIO.
- L'harmonisation du régime indemnitaire des deux spécialités doit permettre la mise en place d'une passerelle entre les deux spécialités du corps des Psy-ÉN.

Fortement engagé aux côtés du SNUipp dans la FSU, le SNES portera ces mandats lors des élections professionnelles de décembre 2022, qui désigneront les représentant-e-s des personnels.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2022

**TOUTES LES VOIX COMPTERONT
POUR OBTENIR DES AVANCÉES
POUR LE SERVICE PUBLIC
DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
POUR LES PERSONNELS.**

RENTRÉE 2022

METTRE UN COUP D'ARRÊT À LA DÉGRADATION DE NOTRE TRAVAIL !

Les conséquences de la pandémie ont mis sur le devant de la scène **les besoins de soutien psychologique dans la population.**

Les réponses des pouvoirs publics sont loin d'avoir été à la hauteur.

Le dispositif *MonPsy* fait le choix de ne pas créer de postes dans les trois fonctions publiques alors que les services sont exsangues. Il prétend en outre subordonner le recours aux psychologues du secteur privé à une prescription médicale et rémunérer les actes bien en deçà de leur niveau de qualification.

La FSU avec d'autres organisations syndicales et associatives (CGT, SUD, SFP, FFPF) alerte depuis l'an dernier les différents ministères sur la dégradation des conditions d'exercice des psychologues. Une lettre ouverte* détaillant la situation dans les différents champs d'exercice (Éducation, Santé, Travail, Justice, Secteur social et protection de l'enfance) a été adressée aux candidats aux élections législatives afin de les informer des difficultés croissantes.

En cette rentrée, ce collectif intersyndical et associatif adresse une demande d'audience commune à la Première ministre, pour exiger l'ouverture de discussions avec les organisations représentatives. Il appelle les psychologues à manifester

leur mécontentement avec les autres salariés lors des actions du 29 septembre sur le pouvoir d'achat et le respect des droits. La volonté du gouvernement de privilégier le recours à des personnels contractuels, plutôt qu'à des fonctionnaires spécifiquement formés et qualifiés, met en péril la continuité du travail. Dans l'Éducation nationale, la situation des Psy-ÉN devient catastrophique faute de recrutement : équipes incomplètes, secteurs trop lourds, turn-over plus fréquent du fait de la dégradation des conditions de travail et de rémunération.

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont donc décidé d'appeler l'ensemble des Psy-ÉN à une journée nationale d'action en octobre à Paris pour exiger un doublement des recrutements pendant cinq ans afin de couvrir les postes vacants dans tous les CIO et les RASED et des créations de postes pour arriver au taux de prise en charge d'un Psy-ÉN pour 600 élèves.

■ **Défendre le métier, c'est exiger un travail de qualité !** ■

* <https://psyen.fsu.fr/spip.php?article552>

NOUVELLE OFFENSIVE

DES RÉGIONS SUR L'ORIENTATION SCOLAIRE ?

Alors que les Régions ne remplissent pas leurs missions sur l'information, ne va-t-on pas assister à **une nouvelle offensive sur le transfert des CIO** et des personnels comme le demande « Région de France » ?

Des DRONISEP aux agences régionales, une dégradation de l'information pour les usagers et les professionnels !

Le gouvernement a choisi de libéraliser le champ de l'orientation scolaire et de l'assujettir aux seules préoccupations économiques territoriales. La loi *Avenir professionnel* est un des leviers de cette évolution. Les Régions, en charge de l'information régionale sur les formations et les métiers, n'ont pas les personnels qualifiés pour remplir cette mission. Elles mandatent donc des organismes proches des branches professionnelles et privés pour tenter de modifier les comportements et les représentations des élèves et des parents, et promouvoir certains secteurs professionnels en tension, en cherchant à convaincre au lieu d'informer !

Malgré les alertes sur la fracture numérique, les brochures papier ont été supprimées ou ne paraissent qu'au format numérique, pénalisant les élèves et les familles. C'est désormais la mode des « Bus régionaux » et des sites à la gloire des Régions mais sans aucune garantie d'objectivité, d'exhaustivité, de fiabilité comme en donnaient les DRONISEP quand elles produisaient de l'information vérifiée et vérifiable. De plus les régions s'immiscent sur le champ du conseil voire de la connaissance de soi, ce qui n'est pas dans leurs missions.

Une conception inquiétante de la formation professionnelle initiale

La nomination d'une secrétaire d'État à la formation professionnelle initiale, placée sous la double tutelle de l'Éducation nationale et du ministère du travail est très inquiétante. Elle marque la volonté d'assujettir totalement la formation professionnelle aux besoins des entreprises au détriment des savoirs et de la culture générale. Ce glissement de la formation professionnelle initiale vers le ministère du travail pourrait s'accompagner de nouvelles tentatives de transfert des CIO et des personnels aux régions sous prétexte d'efficacité économique !

La FSU est intervenue auprès du MEN et des régions pour condamner ces évolutions qui réduisent l'orientation et la formation à l'adéquation au marché de l'emploi. Elle dénonce des conceptions aux antipodes d'une orientation émancipatrice et ambitieuse pour tous !



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Du 1^{er} au 8 décembre,

► FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀



avec les syndicats de la FSU



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



SYNDIQUEZ-VOUS AU SNES-FSU



ADHÉREZ EN LIGNE SUR
WWW.SNES.EDU >>>>

